

Application – Contrat de mise à disposition de matériel et de prestations de services concernant les terminaux de paiement par carte bancaire pour divers services de la Ville – Attribution

Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

FXP/AH/FF/AN/MPr

Le Maire de Louviers,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20-041 du 25 mai 2020 accordant les délégations de pouvoirs au Maire et au 1^{er} Adjoint en cas d'absence ou d'empêchement du Maire,

Considérant que la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique souhaite renouveler ses contrats avec la société CAPSYS pour la mise à disposition de matériel et de prestations de services concernant les 10 terminaux de paiement des services de la Ville, à savoir 8 TPE fixes et 2 TPE mobiles.

Considérant qu'il est nécessaire de faire réaliser cette maintenance par l'éditeur de l'application et que la société CAPSYS, sise 3 boulevard Michael Faraday, Zone Business Park, à SERRIS (77700), présente toutes les compétences pour réaliser cette prestation.

Considérant l'offre proposée par la société CAPSYS, pour un montant annuel de 2 114,00 € HT soit 2 536,80 € TTC (TVA à 20,0 % au taux actuellement en vigueur).

Considérant que les présents contrats seront conclus pour une durée d'un (1) an, puis qu'ils seront ensuite reconductibles tacitement par périodes d'un an, sans que la durée totale contractuelle ne puisse excéder trois (3) ans, et qu'ils prendront effet à la date anniversaire d'installation du matériel, à savoir :

Sites	Date de début de contrat	Date de reconduction annuelle du contrat	Date d'expiration du contrat
Musée	11/02/2025	10/02/2026	10/02/2028
Service Foires et marchés	12/02/2025	11/02/2026	11/02/2028
Cimetière	15/02/2025	14/02/2026	14/02/2028
Gare aux musiques Scène 5	25/02/2025	24/02/2026	24/02/2028

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250213-DSID25-016-AR
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Service Festivités	01/06/2025	31/05/2026	31/05/2028
Le Moulin	13/10/2025	12/10/2026	12/10/2028
Centre social Pastel Centre social La Chaloupe Médiathèque Boris Vian Kiosque Famille	26/11/2025	25/11/2026	25/11/2028

DÉCISION

DECIDE de signer les contrats de mise à disposition de matériel et de prestations de services pour ces 10 TPE.

ACCEPTTE les coûts précités.

DECIDE de

- ✓ signer le contrat à intervenir avec la société CAPSYS.
- ✓ signer les avenants en moins value ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du contrat

DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget principal.

DIT que Monsieur le Maire rendra compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

DIT que Monsieur le Directeur général des services de la Ville et Monsieur le Trésorier des Andelys sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de Louviers dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage ou sa notification. Un recours contentieux peut également être déposé devant le Tribunal Administratif de Rouen par courrier ou sur le site télérécourse citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

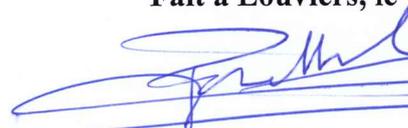
Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :
Par affichage, le

13 FEV. 2025

13 FEV. 2025

Fait à Louviers, le

13 FEV. 2025




Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250213-DSID25-016-AR
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025